

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 13 septembre 2011 de M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Olivier Fiumelli: «Taxe professionnelle communale 2012».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission s'est réunie le 4 septembre 2012, sous la présidence de M. Alberto Velasco. Les notes de séance ont été prises par M. Léonard Micheli, que je remercie pour la qualité de son travail.

**Rappel du projet de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987;

sur proposition de sept de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 50%.

**Séance du 4 septembre 2012**

Le président, rappelant qu'un retrait de ce projet de délibération PRD-10 était envisagé par leurs auteurs, donne la parole à M. Lathion pour qu'il apporte des informations sur ce point. Celui-ci indique que les proposant souhaitent le maintenir, s'ils peuvent en modifier la date de l'année concernée.

M. Fiumelli, également signataire de ce projet de délibération, indique que le budget 2013 est déjà sous toit. Il ne lui semble donc pas possible d'adapter ce projet à l'année à venir et propose donc de retirer ce texte afin d'en proposer un nouveau visant l'année 2014.

Un commissaire membre signale qu'il n'est pas certain de la possibilité, pour les proposant, de retirer leur projet à ce stade de la procédure, et qu'un vote

devrait avoir lieu dans tous les cas. Il ajoute, sur le fond du projet, ensuite, qu'il ne lui semble pas opportun de priver la Ville de près de 60 000 000 de francs au budget, vu les difficultés financières actuelles, et qu'il n'entrera donc pas en matière sur une baisse de 50% de la taxe professionnelle, quelle que soit la période visée, 2011, 2012, 2013 ou 2022.

Un commissaire abonde dans le sens des propos de ce commissaire qui lie ce projet de délibération au budget; il est d'avis qu'il n'est pas pertinent de le traiter de manière isolée et propose donc de le classer. Un autre commissaire rappelle qu'il était prévu de baisser cette taxe de 25% par année en fonction de l'évolution de diverses taxes cantonales. Certains membres de la commission souhaiteraient plus d'informations sur l'évolution de ces taxes cantonales avant de pouvoir se prononcer et proposent de prendre contact avec M. David Hiler; un autre aimerait entendre également le service de la taxe professionnelle.

Un commissaire signale qu'un autre projet de délibération, le projet de délibération PRD-12, concernant également la taxe professionnelle, est à l'étude en commission; il souligne que, pour lui, un des principaux défauts du projet de délibération PRD-12 était sa linéarité. Constatant que le projet de délibération PRD-10 comporte le même problème et, en plus, avec un cercle de bénéficiaires plus large, il s'y opposera.

M. Lathion, auteur de la présente proposition, rappelle que le projet de délibération PRD-10 se situe dans le contexte d'une suppression de certaines taxes cantonales et de l'aide aux entreprises; il souhaiterait de plus amples informations sur l'évolution de ces dossiers avant de pouvoir retirer ou non ce projet de délibération PRD-10 en toute sérénité.

Après avoir discuté sur le maintien ou le retrait de cet objet, la commission accepte, sur proposition du président, de voter le projet de délibération PRD-10 lors de la séance en cours par 11 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 3 LR), 1 non (DC) et 2 abstentions (UDC).

Le président signale que les auditions souhaitées se feront dans le cadre du projet de délibération PRD-12 et passe au vote du projet de délibération PRD-10.

#### *Vote final*

C'est par 8 non (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG) contre 1 oui (DC) et 5 abstentions (3 LR, 2 UDC) que ce projet de délibération est refusé.

*Note de la rapporteuse: le projet de délibération PRD-12 du 11 octobre 2011 de M. Olivier Fiumelli, M<sup>mes</sup> Sophie Courvoisier, Marie Chappuis, MM. Eric Bertinat et Michel Chevolet: «Soutenons les entreprises genevoises!» a été refusé par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 février 2015.*